



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/51/165  
26 février 1997

---

Cinquantième et unième session  
Point 94 b) de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/51/602)]

51/165. Flux et transfert nets de ressources entre  
pays en développement et pays développés

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 47/178 du 22 décembre 1992 et 49/93 du 19 décembre 1994,

Prenant note de la Situation économique et sociale dans le monde, 1996<sup>1</sup>, notamment du chapitre III intitulé "L'économie internationale", et du rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés<sup>2</sup>,

Convenant que, si les pays en développement sont responsables au premier chef de leur développement, il reste indispensable que la communauté internationale appuie vigoureusement, notamment en encourageant l'instauration d'un climat économique international favorable, les efforts qu'ils font pour résoudre leurs problèmes économiques et sociaux,

Notant que pour beaucoup de pays en développement, notamment les pays africains et les pays les moins avancés, l'aide publique au développement reste une source de capitaux importante pour leurs efforts de développement,

Consciente du rôle croissant des investissements privés et du fait que la conclusion des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay a permis à la communauté internationale de faire un grand pas en avant vers le développement d'un système commercial international réglementé, la

---

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.II.C.1.

<sup>2</sup> A/51/291.

libéralisation des échanges internationaux et la création d'un environnement commercial plus sûr,

Notant que les flux de capitaux, notamment de capitaux privés, à destination des pays en développement ont fortement augmenté, mais que tous les pays n'en ont pas bénéficié et que les mouvements de capitaux à court terme peuvent être imprévisibles,

Notant également que l'évolution future du transfert net de ressources aux pays en développement est fonction de l'existence d'un climat économique international favorable, axé sur la croissance, ainsi que de politiques économiques saines sur le plan national,

Soulignant le caractère imprévisible des mouvements de capitaux privés à court terme, qui sont particulièrement subordonnés aux variations des taux d'intérêt et à d'autres fluctuations éventuelles de l'environnement économique national et international,

Notant que, pendant les années 90, le transfert net de ressources des institutions de Bretton Woods aux pays en développement a été négatif en termes réels, bien qu'il ait été positif pour ce qui est des pays d'Afrique et de certains pays d'Asie, et notant également que le transfert net de capitaux des banques régionales aux pays en développement, considérés dans leur ensemble, a été généralement positif dans les années 90, bien qu'il soit devenu légèrement négatif en 1994 et 1995,

Préoccupée par le déclin récent du volume global de l'aide publique au développement,

Considérant que tous les pays, en particulier les grands pays industrialisés, dont l'influence pèse très lourd sur la croissance de l'économie mondiale et sur l'environnement économique international, devraient poursuivre leurs efforts pour promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable, pour atténuer les déséquilibres et pour coopérer avec les pays en développement, de sorte que ceux-ci soient mieux en mesure de faire face à leurs principales difficultés, qu'elles soient d'ordre monétaire ou financier ou qu'elles concernent les apports de ressources, le commerce, les produits de base ou l'endettement extérieur,

1. Souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour assurer un apport de ressources substantielles aux pays en développement, notamment par une expansion des crédits multilatéraux, la promotion des investissements étrangers directs et l'accroissement des ressources concessionnelles et des ressources non liées à la dette;

2. Souligne également que les flux de capitaux privés constituent une importante source de financement extérieur pour le développement durable et que, pour attirer ce type d'investissement, il faut, entre autres conditions, des politiques budgétaires et monétaires rationnelles, des administrations responsables et un cadre législatif et réglementaire transparent;

3. Réaffirme que les pays en développement, en particulier les pays africains et les pays les moins avancés, ont un besoin pressant d'aide publique au développement, et exhorte les pays à s'efforcer d'atteindre, conformément aux engagements pris aux termes d'accords internationaux et dès que possible, l'objectif convenu de 0,7 p. 100 du produit national brut des

/...

pays développés pour ce qui est de l'aide aux pays en développement et, lorsqu'il s'applique, l'objectif convenu de 0,15 p. 100 du même produit national brut pour ce qui est de l'aide aux pays les moins avancés;

4. Insiste sur la nécessité de mobiliser le soutien du public en faveur de la coopération pour le développement, notamment grâce à une stratégie fondée sur le partenariat entre pays développés et pays en développement intégrant, selon qu'il conviendra, les objectifs de développement mutuellement convenus;

5. Souligne l'importance du rôle que joue l'Association internationale de développement, guichet de prêts fortement concessionnels de la Banque mondiale, dans le développement des pays en développement qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de son aide, et exhorte les donateurs à honorer intégralement leurs engagements à l'égard de l'Association, en particulier pour la onzième opération de reconstitution de ses ressources, de façon à lui assurer à l'avenir un financement adéquat;

6. Demande instamment à tous les pays de continuer à coopérer sur les questions relatives à la Facilité d'ajustement structurel renforcée, afin que celle-ci devienne financièrement autonome, et de prévoir notamment des contributions bilatérales; si besoin est, le Fonds monétaire international devrait envisager d'optimiser la gestion de ses réserves afin que le financement de la Facilité soit plus aisément assuré;

7. Exhorte toutes les institutions financières internationales et les pays donateurs, le cas échéant, à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de leurs prêts, notamment en examinant de manière approfondie la contribution des projets financés au développement durable, en assurant un suivi et une évaluation efficaces et en augmentant l'élément de libéralité, si besoin est;

8. Prie le Secrétaire général de continuer à suivre l'évolution des flux et transferts nets de ressources entre pays en développement et pays développés, et de s'appuyer sur tous les rapports utiles, tels que ceux établis par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement, et d'en rendre compte dans la Situation économique et sociale dans le monde, 1997, et lui demande de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session, en coopération étroite avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et avec les institutions de Bretton Woods, de l'application de la présente résolution.